Le Sud-Ouest
Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 10 août 2022 à 14 h 30 815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Craig Sauvé, maire suppléant
Mme Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Craig Sauvé.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
Mme Robyn Maler, directrice par délégation - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Martin Paré, directeur par délégation – Aménagement urbain et patrimoine
Mme Jacynthe Turgeon, directrice par délégation – Services administratifs
Mme Daphné Claude, secrétaire-recherchiste – Greffe

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire suppléant se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Lemaire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01

CA22 22 0253

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 août 2022, à 14 h 30

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation;

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 août 2022, à 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.03

Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

10.04

CA22 22 0254

Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Pointe-Saint-Charles » (dossier 1228062005)

Attendu qu'une requête a été déposée à l'arrondissement du Sud-Ouest demandant de procéder à la constitution de la Société de développement commercial « SDC Pointe-Saint-Charles » dans un district commercial visé tel que délimité dans l'annexe A;

Attendu que le 9 mai 2022, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le Règlement délimitant une zone portant la désignation « Pointe-Saint-Charles » dans l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA22 22005), aux fins de la constitution d'une société de développement commercial;

Attendu que conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), un registre d'opposition a été tenu le 19 juillet 2022, de 9 h à 19 h, et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser la constitution de la Société de développement commercial « SDC Pointe-Saint-Charles », laquelle aura compétence dans le district présenté sur le plan annexé à la présente résolution comme annexe A;

De transmettre au Registraire des entreprises du Québec trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1228062005

CA22 22 0255

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 19 juillet 2022 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Pointe-Saint-Charles » (dossier 1227279015)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 19 juillet 2022 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Pointe-Saint-Charles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1227279015

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 14 h 32, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

_____	_____
Craig Sauvé	Sylvie Parent
Maire suppléant	Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 septembre 2022.

_____
Initiales Sylvie Parent